

DEROULEMENT DES CANDIDATURES AUX LICENCES PROFESSIONNELLES DE L'IUT DE LA REUNION

2018-2019

CANDIDATURES

- A partir du **15 avril 2018**, le candidat dépose un dossier sur le portail *e-candidat* de l'Université de La Réunion accessible à partir de la page candidature.univ-reunion.fr.
- La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **27 mai 2018**
- Après la saisie de son dossier, le candidat reçoit un accusé de réception par voie électronique à l'adresse qu'il a mentionnée lors de du dépôt de sa candidature. Aucun dossier papier ne sera accepté.
- La délibération du jury de présélection se déroulera mi-juin.
- La décision définitive est transmise au candidat par voie électronique à l'adresse qu'il a mentionnée lors de du dépôt de sa candidature après le jury de présélection.

ADMISSION

Si vous êtes à la recherche d'une entreprise, les démarches sont les suivantes pour :

- **UN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION** : le stagiaire doit démarcher une entreprise pour signer un contrat de professionnalisation (durée d'1 an).
- **UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE** (sous réserve) : le stagiaire doit démarcher une collectivité ou une entreprise pour signer un contrat d'apprentissage (durée d'1 an).
- **UN EMPLOI D'AVENIR** : contactez le Pôle Formation Continue et Alternance de l'IUT

ATTENTION : L'admission pour la présente formation sera validée sous réserve de la conclusion d'un contrat de professionnalisation, d'apprentissage ou d'emploi d'avenir avec une entreprise ou une collectivité.

Vous avez jusqu'au 1^{er} septembre 2018 pour trouver une entreprise et signer votre contrat.

Un dossier de prise en charge est transmis à l'entreprise dès confirmation de votre recrutement.

Si vous travaillez déjà dans une entreprise,

Le salarié est en **PÉRIODE DE PROFESSIONNALISATION**. Il prévoit avec son entreprise l'entrée en formation pour une période de professionnalisation (durée d'1 an)

Vous avez jusqu'au 1^{er} septembre 2018 pour transmettre l'accord de votre employeur.

Un dossier de prise en charge est par la suite transmis à votre employeur.

DANS TOUS LES CAS, LE CONTRAT DEVRA COUVRIR L'INTÉGRALITÉ DE LA PÉRIODE DE FORMATION

Les fiches d'informations pour les types de contrats sont disponibles sur le site de l'IUT : <http://iut.univ-reunion.fr/formations/licences-professionnelles/>

INSCRIPTIONS

Dès le 1^{er} septembre 2018, après acceptation de votre candidature et dès que vous avez une entreprise, vous devez vous inscrire administrativement à l'IUT. Les modalités vous seront communiquées fin août.

Les cours de la formation débutent en septembre 2018 et se terminent en juillet 2019

Une journée d'information est prévue à la rentrée universitaire à l'IUT, la date vous sera communiquée ultérieurement.

CONTACT

Pour toutes informations complémentaires, le secrétariat reste à votre disposition aux coordonnées ci-dessous :

Institut Universitaire de Technologie – Pôle Formation Continue et Alternance

40 Avenue de Soweto – BP 373 – 97455 SAINT PIERRE CEDEX

Tél. : 0262 96 29 60 – Fax : 0262 96 29 79

Email : fc-iut@univ-reunion.fr

Site internet de l'IUT : <http://iut.univ-reunion.fr>